

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

AVIS

L'an deux mil quinze, le mardi 2 juin, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON Maire.

Présents : M. MABILLE, M. BOUFFIGNY, M. SARAIVA, M. THOMAS, M. LUCE, M. ROGER, M. BONDANESE, M. PONTY, M. JOLLY, Mme BENOIST, Mme SERY, Mme BRIFFAUT, Mme GUÉLODÉ, Mme GERVASON, Mme LAMOTTE, Mme MOAL et Mme ZOUAOUA.

Absente excusée : Mme ANQUETIL qui a donné pouvoir à M. THOMAS

Secrétaire de séance : Mme BRIFFAUT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2015

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

ENFANCE ET JEUNESSE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 27 mars dont l'objet était le centre de loisirs de cet été.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'ouvrir l'accueil de loisirs sans hébergement aux 6 – 15 ans avec des activités adaptées selon les âges, pour un total de 36 enfants du 6 au 31 juillet inclus, excepté le 14 juillet et à 24 enfants du 3 au 28 août 2015 inclus,
- de poursuivre notre partenariat avec la Commune d'ÉPINAY SUR DUCLAIR dans le cadre de notre convention de 2009,
- de reconduire les horaires de 2014, à savoir de 8H30 à 9H : accueil, de 9H à 17H : activités (y compris déjeuner et goûter) et de 17H à 17H30 départ des enfants et ados,
- d'ouvrir l'ALSH aux 6 – 15 ans des Communes extérieures en fonction des places disponibles,
- de reconduire les tarifs de 2014, à savoir : tarif journalier : 10€ pour les 6-15 ans de SAINTE MARGUERITE et d'ÉPINAY et 15€ pour ceux des Communes extérieures
- que le paiement devra être remis à l'inscription faute de quoi le dossier ne sera pas accepté,
- que les inscriptions se feront à la semaine complète et que le tarif pourra être modulé en fonction du quotient familial. Un abattement de 10% sera appliqué pour le deuxième enfant, uniquement pour ceux de SAINTE MARGUERITE et d'ÉPINAY
- de charger Monsieur le Maire du recrutement du personnel qualifié, par contrat établi en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer l'encadrement des 6-15 ans. Tout en respectant le taux d'encadrement réglementaire, des stagiaires seront admis.
- d'inscrire au budget toutes les dépenses et recettes relatives à l'ALSH.
- de dresser un bilan fin septembre, début octobre, pour envisager définitivement s'il est nécessaire de reconduire ce service aux petites vacances et durant l'été 2016. Madame BENOIST pense qu'il serait peut-

être judicieux d'arrêter les petites vacances et d'accueillir les enfants le mercredi.

CIMETIÈRE

Monsieur SIMON donne lecture du compte rendu de la réunion du 18 avril.

Vu le manque de place dans le cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer une procédure d'abandon des concessions non renouvelées ou en état d'abandon ainsi que la reprise des concessions arrivées à échéance,
- de mettre à jour les plans si nécessaire,
- de demander des devis pour la réfection du portail ou son remplacement dans le même style,
- l'agrandissement sur la parcelle de 5 000m² dont la commune est déjà propriétaire,
- de prévenir de la reprise du terrain, après la prochaine moisson, la personne qui l'exploite actuellement,
- de contrôler si le bornage est toujours en place. Dans la négative, un géomètre sera sollicité,
- de réaliser une étude sur l'état de la marnière située sur le terrain prévu à l'agrandissement. En fonction du résultat, si besoin, des devis pour son comblement seront demandés et des demandes d'aides financières seront adressées aux administrations susceptibles de nous subventionner,
- d'établir un plan de secteur : 30 ans, 50 ans, 100 ans, cavurnes et columbariums,
- de prévoir un ou deux points d'eau,
- de demander des devis pour la réalisation des chemins d'accès, des clôtures et des plantations pour la partie agrandissement.
- d'inscrire au chapitre 23 du budget toutes les dépenses relatives à l'agrandissement du cimetière.

Monsieur SIMON charge Monsieur THOMAS de mener à bien toutes ces décisions et lui rappelle que des cahiers des charges très précis devront être établis pour chaque catégorie de travaux.

ACQUISITIONS DIVERSES

Vu le budget primitif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir une herse de prairie portée, repliable, de 2 mètres de largeur à 888€ TTC et une remorque avec rehausse à 1 282€ TTC. Les devis de la société DEHONDT de SAINT ANTOINE LA FORET sont retenus.
- de prévoir un crédit de 2 000€ TTC pour l'achat de 3 lits superposés et de ses accessoires pour l'école maternelle ainsi que 1 100€ TTC pour l'acquisition de 2 armoires et un surmeuble pour le secrétariat de mairie.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 21 du budget.

INFORMATION

Monsieur SIMON fait savoir que le Centre Bourg manque de débit d'eau. Suite à un contrôle, il s'avère que les tuyauteries sont en très mauvais état. La MÉTROPOLE

va donc débloquer des fonds pour changer la canalisation usagée. Les travaux devraient se faire pendant l'été et seront pris en charge, en totalité, par la MÉTROPOLE.

Monsieur le Maire signale que le dispositif « participation citoyenne » va se mettre tout doucement en place et ceci en toute discrétion. Monsieur JOLLY fait savoir que la Ville de PONT L'ÉVÊQUE est équipée de la vidéoprotection et invite ses collègues à aller visiter cet équipement. Monsieur SIMON rappelle que la meilleure protection est la protection individuelle.

Madame ZOUAOUA demande où en est le projet de la petite salle. Monsieur SIMON lui répond qu'il en reparlera prochainement.

Madame GUÉLODÉ demande à quelle période la salle polyvalente sera fermée pour travaux. Monsieur le Maire lui répond que le chantier se fera en juillet, août, septembre et éventuellement début octobre 2016. Il rappelle qu'il était d'abord prévu de construire la petite salle et ensuite de réhabiliter la salle polyvalente.

Monsieur PONTY rapporte que des parents d'élèves désapprouvent le fonctionnement de l'école élémentaire et tout particulièrement les absences répétitives des enseignantes. Madame BENOIST dit que les parents doivent faire part de leur mécontentement aux parents d'élèves élus qui en informeront l'inspection académique. Monsieur SIMON est chargé d'adresser un courrier à Madame l'Inspectrice pour lui notifier l'absentéisme récurrent des enseignantes et que de ce fait les parents menacent de scolariser leurs enfants dans des écoles privées.

Monsieur THOMAS demande où en est l'embauche de l'agent technique. Monsieur le Président de séance lui répond qu'il reçoit le 4 juin une personne susceptible de répondre à nos attentes.

Monsieur SIMON demande aux personnes du public si elles souhaitent prendre la parole. Des questions sont posées au sujet du centre de loisirs, de l'assainissement, de la voirie et pour finir un agriculteur fait part de ses difficultés.

La séance est levée à 22h25.